



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question écrite n° 111026

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la situation en Libye. L'opération des Nations-unies sous mandat des Nations-unies, mise en oeuvre par une coalition de pays européens, nord-américains et arabes, semble s'enliser. Il lui demande par respect pour nos soldats qui se battent en Libye et leurs familles, quand pourrons nous espérer un retour à la paix et donc un véritable dialogue démocratique au sein du peuple libyen.

Texte de la réponse

Nos forces sont intervenues en Libye pour assurer la protection des civils menacés par les exactions de Kadhafi et de ses partisans. Leur mission accomplie, elles se sont retirées, conformément aux décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'OTAN, qui a mis fin à l'opération Protecteur Unifié le 31 octobre 2011. La France a joué un rôle moteur dans cette intervention internationale, qui n'aurait pas été possible sans l'engagement de nos marins et de nos pilotes qui, huit mois durant, ont agi avec courage, discernement et détermination. Ce succès leur vaut aujourd'hui la reconnaissance de la Nation comme du peuple libyen. Le 23 octobre, le peuple libyen a célébré sa libération, après huit mois de combats, qui ont mis fin à quarante-deux ans de dictature. Aujourd'hui, une Libye nouvelle, démocratique et libre, est en train d'éclore. Le gouvernement libyen s'emploie avec détermination à bâtir les institutions qui garantiront le fonctionnement d'un Etat de droit. Il prépare les premières élections libres de Libye, qui sont prévues en juin. La France restera aux côtés des Libyens pour les aider à reconstruire leur pays et à mettre en oeuvre une transition démocratique.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111026

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6189

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1271